

(19)



Europäisches Patentamt  
European Patent Office  
Office européen des brevets



(11)

**EP 0 966 907 A1**

(12)

**DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:  
**29.12.1999 Bulletin 1999/52**

(51) Int Cl.<sup>6</sup>: **A47G 7/06**

(21) Numéro de dépôt: **99450013.0**

(22) Date de dépôt: **22.06.1999**

(84) Etats contractants désignés:  
**AT BE CH CY DE DK ES FI FR GB GR IE IT LI LU  
MC NL PT SE**  
Etats d'extension désignés:  
**AL LT LV MK RO SI**

(72) Inventeurs:  
• **De Lint, Gerrit Jan  
33600 Pessac (FR)**  
• **De Lint, Maria Dolorès  
33600 Pessac (FR)**

(30) Priorité: **23.06.1998 FR 9808104**

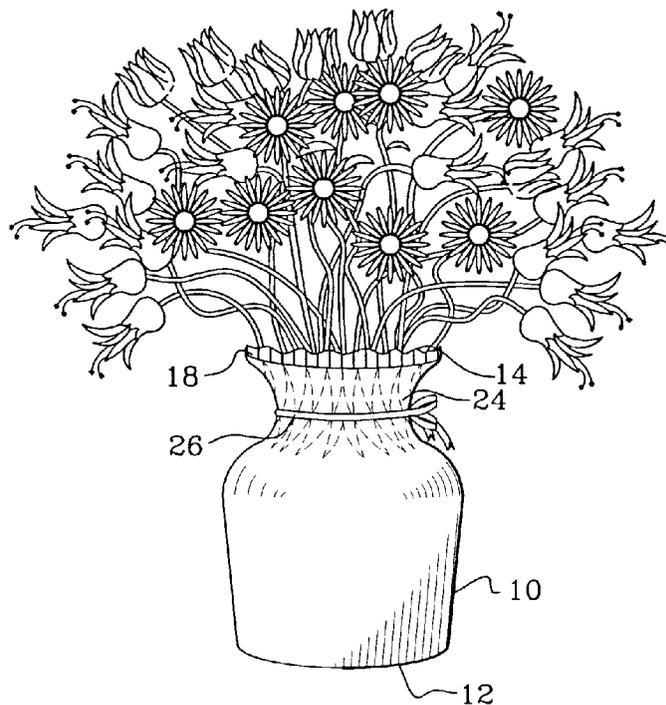
(74) Mandataire: **Thébault, Jean-Louis  
Cabinet Thébault  
111 cours du Médoc  
33300 Bordeaux (FR)**

(71) Demandeurs:  
• **De Lint, Gerrit Jan  
33600 Pessac (FR)**  
• **De Lint, Maria Dolorès  
33600 Pessac (FR)**

(54) **Contenant à usage unique pour le transport et la présentation de produits filiformes, notamment des fleurs coupées**

(57) L'objet de l'invention est un contenant à usage unique pour le transport et la présentation de produits filiformes tels que des fleurs coupées, comprenant une

enveloppe (10) ayant un fond (12) en partie inférieure et une ouverture (14) en partie supérieure, caractérisé en ce qu'il comprend au moins une zone (16) de serrage radial, disposée à proximité de la partie supérieure.



**FIG.2**

**EP 0 966 907 A1**

## Description

[0001] La présente invention concerne un contenant à usage unique, du type vase, prévu pour recevoir des produits filiformes, notamment des fleurs. Ce contenant est à usage unique mais il est utilisé tant pour le transport que pour le stockage et la présentation de ces fleurs.

[0002] On connaît le problème que soulève le fait d'offrir des fleurs ou d'en acheter : il faut trouver un vase adapté. Ceci est généralement relativement aisé quand il s'agit d'un domicile présentant un équipement ménager minimum. Encore que, dans le cas de fleurs particulièrement hautes ou au contraire petites ou encore présentant un gros volume, le vase est bien souvent mal adapté.

[0003] Le problème est encore plus important lorsque les fleurs sont offertes dans un lieu non équipé comme un bureau, une chambre médicale ou un lieu public.

[0004] Le fait de ne pas disposer de vase est un frein notable à l'achat de fleurs coupées.

[0005] Les fleurs souffrent également bien souvent d'une mise au sec entre le lieu d'achat et le lieu d'exposition. Pour autant que la durée se trouve allongée ou que les conditions de température soient au-delà de ce qui est supportable par lesdites fleurs, il peut se produire de dégâts irréversibles et dans tous les cas un vieillissement accéléré.

[0006] De plus, il est souhaitable d'ajouter à l'eau dans laquelle trempent les pieds des fleurs des produits de traitement de l'eau en vue d'une meilleure conservation de cette eau stagnante et d'un nourrissage adapté de la fleur.

[0007] De façon connue, des sachets de poudre ayant une composition adaptée à ces fonctions permettent de remplir cette fonction. Le contenu du sachet est simplement versé dans l'eau, au moment du remplissage du vase.

[0008] Néanmoins, il faut disposer de ce sachet et il faut procéder à cette opération supplémentaire.

[0009] Une fois les fleurs fanées, il faut ensuite nettoyer le vase et le ranger en un lieu où il monopolise de la place inutilement pendant une période qui peut être très variable.

[0010] On connaît par la demande de brevet FR-A-2 699 383 un vase à fleurs pliant à usage unique. Ce vase présente le gros inconvénient d'être instable par les pliages qu'il comprend et surtout par l'absence de lien de maintien du bouquet en partie haute du vase qui, outre l'aspect esthétique, permet un maintien des tiges des fleurs centrées par rapport à la base.

[0011] Afin de pallier à ces problèmes, la présente invention propose un contenant à usage unique qui peut être stocké par emboîtements successifs, qui est d'une grande stabilité, même sans liquide à l'intérieur, qui est étanche pour autoriser le remplissage avec un liquide, qui est adapté dans ses dimensions à un type de produit, qui présente éventuellement des accessoires tels

que des produits de conservation et de nourrissage des fleurs dans le cas particulier de la fleur coupée, qui peut être décoré, qui est recyclable en fin d'usage et qui est d'un prix de revient très peu élevé pour autoriser une large diffusion.

[0012] A cet effet, selon l'invention, le contenant à usage unique pour le transport et la présentation de produits filiformes tels que des fleurs coupées, comprenant une enveloppe ayant un fond en partie inférieure et une ouverture en partie supérieure, se caractérise en ce qu'il comprend au moins une zone de serrage radial, disposée à proximité de la partie supérieure.

[0013] La zone de serrage radial est réalisée par marquage de lignes de pliage à même l'enveloppe.

[0014] Il est même prévu un lien suivant une ligne de serrage située dans la zone de serrage.

[0015] Ce lien est rapporté et solidarisé au moins en un point, sur l'extérieur de l'enveloppe.

[0016] Selon un mode de réalisation, l'enveloppe est réalisée dans un matériau étanche.

[0017] Par exemple, le matériau utilisé est du carton traité pour être résistant aux liquides.

[0018] Il est aussi prévu des zones de renfort.

[0019] Dans le cas de fleurs, le contenant comprend des produits de conservation et de nourrissage intégrés.

[0020] Selon un perfectionnement, les produits de conservation et de nourrissage sont disposés dans une enveloppe soluble à l'intérieur de l'enveloppe.

[0021] La présente invention est maintenant décrite en regard des dessins annexés sur lesquels les différentes figures représentent :

- figure 1, une vue en perspective d'un contenant selon l'invention, avant utilisation,
- figure 2, une vue identique à celle de figure 1, mais en cours d'utilisation,
- figure 3, une vue en coupe médiane du contenant selon l'invention, tel que représenté sur la figure 1.

[0022] Sur la figure 1, le contenant comprend un enveloppe extérieure 10, en l'occurrence, un tronc de cône dans le mode de réalisation retenu, avec un fond 12 et une ouverture 14. Il est en outre prévu une zone 16 de serrage radial.

[0023] Dans l'exemple représenté, l'enveloppe est réalisée en carton traité pour le rendre étanche soit par apport d'un film plastique soit par incorporation d'un polymère lors de la réalisation du carton. Néanmoins, ce ne sont là que des exemples et toute matière étanche pourra être retenue.

[0024] Sur la figure 3, on voit une vue en coupe qui laisse apparaître l'épaisseur  $e$  de l'enveloppe ainsi que les renforts 18 et 20 respectivement supérieur et inférieur. Ces renforts sont avantageusement réalisés par pliage de l'enveloppe sur elle-même lors de la fabrication.

[0025] Le renfort inférieur devra présenter une épaisseur suffisante pour reprendre les efforts de compres-

sion engendrés par le poids du contenu, eau et fleurs dans le cas présent. La partie inférieure elle-même peut-être renforcée sur toute sa périphérie.

**[0026]** La zone 16 de serrage comprend une ligne 22 de liage et des marquages 24 permettant de favoriser la formation de plis.

**[0027]** L'utilisation de ce type de contenant est relativement simple puisqu'il suffit d'introduire les tiges des fleurs dans le contenant selon l'invention, par l'ouverture 14. Lorsque les tiges reposent sur le fond 12, il convient d'ajouter un volume d'eau adapté, puis de serrer manuellement le contenant, radialement, suivant la ligne 22 de liage pour former naturellement des plis suivant les marquages 24 prévus à cet effet.

**[0028]** Un lien 26, de préférence fourni avec le contenant, est ensuite serré autour de la ligne 22 de liage pour maintenir l'enveloppe dans cette position.

**[0029]** Le lien est avantageusement solidarisé à l'enveloppe en un point 28 appartenant à la ligne de liage, notamment par collage, pour qu'il soit immédiatement disponible pour l'utilisateur et prépositionné.

**[0030]** Esthétiquement parlant, l'enveloppe et le lien peuvent être de plus assortis dans la décoration.

**[0031]** On obtient alors le contenant représenté sur la figure 2, avec des fleurs, contenant qui fait office de vase.

**[0032]** Selon un perfectionnement, il est possible d'introduire préalablement le produit de conservation et de nourrissage des fleurs dans une enveloppe soluble, à l'intérieur du contenant, collée à la paroi intérieure par exemple. Dans ce cas, la simple introduction de l'eau provoque la solubilisation de l'enveloppe et la libération du produit de conservation et de nourrissage.

**[0033]** L'intérêt du contenant selon l'invention est la zone de serrage qui assure un maintien des fleurs, ce qui donne un plus joli port et assure une meilleure présentation. Mais cette zone a aussi un rôle purement mécanique dans le sens où elle conduit à une bonne stabilité de l'ensemble puisque les fleurs ne peuvent toutes pencher du même côté et provoquer un renversement. Ceci est important car seul le poids des fleurs et de l'eau permet de maintenir l'ensemble stable. En effet, il n'est plus possible de compter sur le poids du vase en verre ou céramique.

**[0034]** Pour améliorer encore la stabilité, il est aussi possible de jouer sur la forme du contenant bien entendu, en élargissant la base mais ces adaptations relèvent de la recherche esthétique et des connaissances de l'homme de métier.

**[0035]** Après utilisation, il suffit de vider l'eau qui subsiste et de jeter l'ensemble fleurs fanées/contenant, ensemble qui est de type incinérable ou recyclable si l'on retire les fleurs avant de jeter l'ensemble.

**[0036]** On note que le volume d'eau est généralement réduit puisqu'il y a eu consommation par la plante et légère évaporation naturelle. On note à ce sujet que l'évaporation est réduite par la zone de serrage qui limite les circulations d'air entre le contenant et les tiges, ceci quel

que soit le diamètre du bouquet de tiges puisque la zone de serrage peut être serrée fortement ou faiblement mais dans tous les cas, il est possible de l'ajuster au mieux.

5 **[0037]** Pour le professionnel qui vend les fleurs et les contenants, la possibilité de stocker les produits emboîtés les uns dans les autres dans le cas de formes emboîtables de type tronc de cône, est intéressante car il peut ainsi tenir à disposition un nombre important de  
10 modèles pour un encombrement minimum.

**[0038]** Le professionnel peut ainsi proposer non seulement des décorations extérieures et des formes variées mais surtout des modèles adaptés aux dimensions des produits.

15 **[0039]** On note surtout que le bouquet et le contenant étant solidaires, les risques de renversement sont très limités et même sans eau, le contenant selon la présente invention est particulièrement stable.

**[0040]** Cette stabilité permet d'envisager le transport des fleurs coupées dès l'achat, ce qui supprime l'étape de mise au sec et donc les chocs thermiques qui en dé-  
20 coulent.

**[0041]** On constate aussi qu'il est inutile de réaliser des trous ou des poignées de préhension car la zone de serrage permet un excellent portage du contenant.

25 **[0042]** Si les fleurs doivent être transportées sur de longues distances et en nombre, par exemple pour des livraisons, il est alors souhaitable de disposer d'un plateau muni d'alvéoles prévues chacune pour recevoir un  
30 contenant.

## Revendications

- 35 1. Contenant à usage unique pour le transport et la présentation de produits filiformes tels que des fleurs coupées, comprenant une enveloppe (10) ayant un fond (12) en partie inférieure et une ouverture (14) en partie supérieure, caractérisé en ce qu'il  
40 comprend au moins une zone (16) de serrage radial, disposée à proximité de la partie supérieure.
2. Contenant à usage unique selon la revendication 1, caractérisé en ce que la zone (16) de serrage radial est réalisée par marquage de lignes (24) de pliage à même l'enveloppe.
- 45 3. Contenant à usage unique selon la revendication 1 ou 2, caractérisé en ce qu'il comprend un lien (26) prévu pour être serré suivant une ligne (22) de serrage située dans la zone (16) de serrage.
- 50 4. Contenant à usage unique selon la revendication 3, caractérisé en ce que le lien (26) est rapporté et solidarisé au moins en un point (28), sur l'extérieur de l'enveloppe.
- 55 5. Contenant à usage unique selon l'une quelconque

des revendications précédentes, caractérisé en ce que l'enveloppe (10) est réalisée dans un matériau étanche.

6. Contenant à usage unique selon la revendication 5, caractérisé en ce que le matériau utilisé est du carton traité pour être résistant aux liquides. 5
7. Contenant à usage unique selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce qu'il comprend des zones (18, 20) de renfort. 10
8. Contenant à usage unique selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que, dans le cas de fleurs, il comprend des produits de conservation et de nourrissage intégrés. 15
9. Contenant selon la revendication 8, caractérisé en ce que les produits de conservation et de nourrissage sont disposés dans une enveloppe soluble à l'intérieur de l'enveloppe. 20

25

30

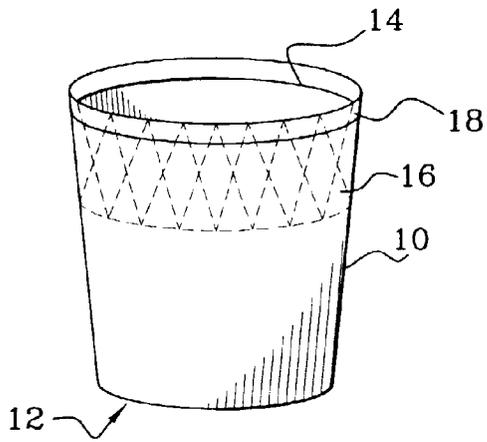
35

40

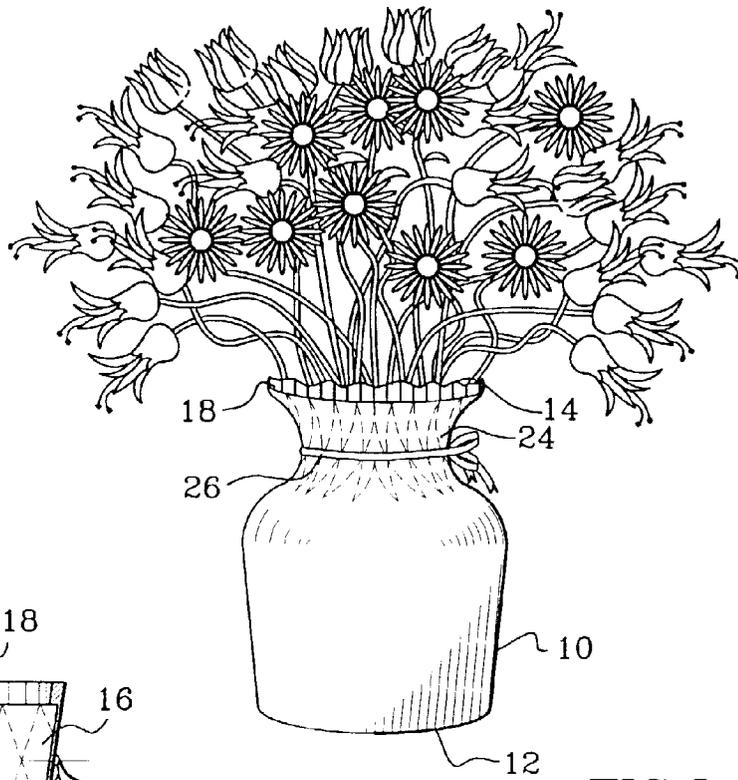
45

50

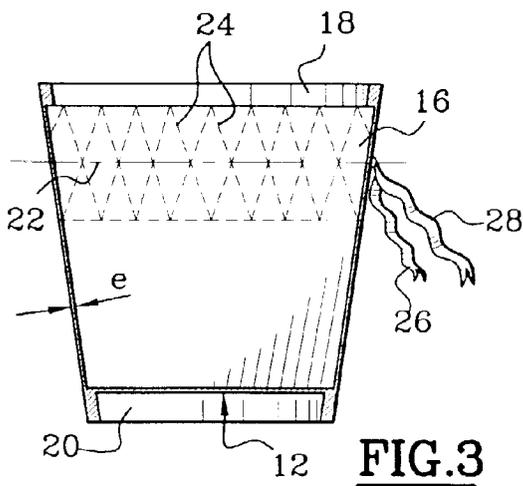
55



**FIG. 1**



**FIG. 2**



**FIG. 3**



Office européen  
des brevets

**RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE**

Numéro de la demande

EP 99 45 0013

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.6)
X	WO 96 39910 A (HIGHLAND SUPPLY CORPORATION) 19 décembre 1996 (1996-12-19) * page 27, ligne 25 - page 28, ligne 5; figures 16,21 * * page 5, ligne 20 - ligne 37 * * page 12, ligne 1 * ---	1-7	A47G7/06
X	WO 88 01593 A (VAN DEN HOOGEN) 10 mars 1988 (1988-03-10) * figures * ---	1-6	
A,D	FR 2 699 383 A (DIRAND ET AL.) 24 juin 1994 (1994-06-24) * revendication 8 * -----	8	
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.6)
			A47G B65D
Lieu de la recherche		Date d'achèvement de la recherche	Examineur
LA HAYE		20 septembre 1999	Beugeling, G.L.H.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons ..... & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			

EPO FORM 1503 03 82 (P/94C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE  
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 99 45 0013

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.  
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du  
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

20-09-1999

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
WO 9639910    A	19-12-1996	US    5706605 A	13-01-1998
		AU    6254896 A	30-12-1996
WO 8801593    A	10-03-1988	NL    8602213 A	05-04-1988
		AT    68765 T	15-11-1991
		AU    8021687 A	24-03-1988
		DE    3774117 A	28-11-1991
		EP    0280721 A	07-09-1988
		JP    1500819 T	23-03-1989
		US    5005760 A	09-04-1991
FR 2699383    A	24-06-1994	AUCUN	

EPO FORM P0-60

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82